



**ARRÊTÉ D'OUVERTURE DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE  
CHEF D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT  
BRANCHE « ROUTES – BASES AÉRIENNES » – SESSION 2024**

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

**Vu** le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

**Vu** le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

**Vu** l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves des concours professionnels pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

**Vu** l'arrêté du 24 janvier 2024 autorisant l'ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État à la DIR Sud-Ouest au titre de l'année 2024,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023, portant délégation de signature à M. Hubert FERRY WILCZEK, directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest,

**Vu** l'arrêté de subdélégation du DIR à ses collaborateurs du 29 février 2024,

Sur proposition du directeur du centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Toulouse :

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

L'article 1 de l'arrêté du 24 janvier 2024 est complété comme suit :

Le nombre et la localisation des postes ouverts sont les suivants :

- CEI de Baraqueville : 1 poste
- CEI de L'Hospitalet : 1 poste

### **Article 2**

La composition du jury pour les épreuves d'admission est fixée comme suit :

- Monsieur Jean-François ROLLAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État , président ;
- Monsieur Karim BOUSSOUFA, technicien supérieur principale du développement durable ;
- Monsieur Lilian CRUVEILLER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- Madame Valérie MARQUES, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- Monsieur Marc DEMONTIS, technicien supérieur en chef du développement durable ;

### **Article 3**

Le secrétaire général de la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest, monsieur Jean-Charles MOUREY est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le